

10, avenue de Fontcouverte – 84 000 AVIGNON
Tél : 04.90.25.47 86 Fax : 09.70.63.14.73
Email : contact@optimhum.net Site Internet : <http://www.optimhum.net>
SIRET : 501 325 625 00017
Enregistré à la préfecture de la région PACA sous le N° 93840299284
NAF : 8559A

SOMMAIRE

I.	POURQUOI CHOISIR LA VAE COMME ACTION DE FORMATION ?.....	3
II.	LA PROCEDURE VAE	4
A.	LES ETAPES DE LA VAE	4
III.	LA RECEVABILITÉ.....	5
IV.	L'ACCOMPAGNEMENT	7
A.	LE CHOIX DE L'ACCOMPAGNATEUR.....	7
B.	LE FINANCEMENT DE VOTRE ACCOMPAGNEMENT	7
C.	NOTRE ACCOMPAGNEMENT.....	8
I.	LE DÉROULEMENT.....	8
II.	L'ORGANISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT	9
III.	NOS ENGAGEMENTS	10
IV.	NOTRE DÉMARCHE.....	12
V.	L'ACCOMPAGNATEUR.....	13
V.	LES MODALITÉS DE VALIDATION.....	14
A.	L'INSCRIPTION POUR PASSER DEVANT LE JURY	14
	ANNEXES.....	15
	Planning d'organisation d'une VAE.....	16
	Fiche d'exploration des expériences professionnelles, de formation, de bénévoles.....	18
	CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT D'UNE VAE.....	20
	Article 1er : Objet du contrat	20
	Article 2 : Caractéristiques de la prestation d'accompagnement.....	20
	Article 3 : Organisation de la prestation d'accompagnement.....	22
	Article 4 : Dispositions financières	22
	Article 5 : Engagement du candidat	22
	Dossier d'accueil Accompagnement VAE.....	23

I. POURQUOI CHOISIR LA VAE COMME ACTION DE FORMATION ?

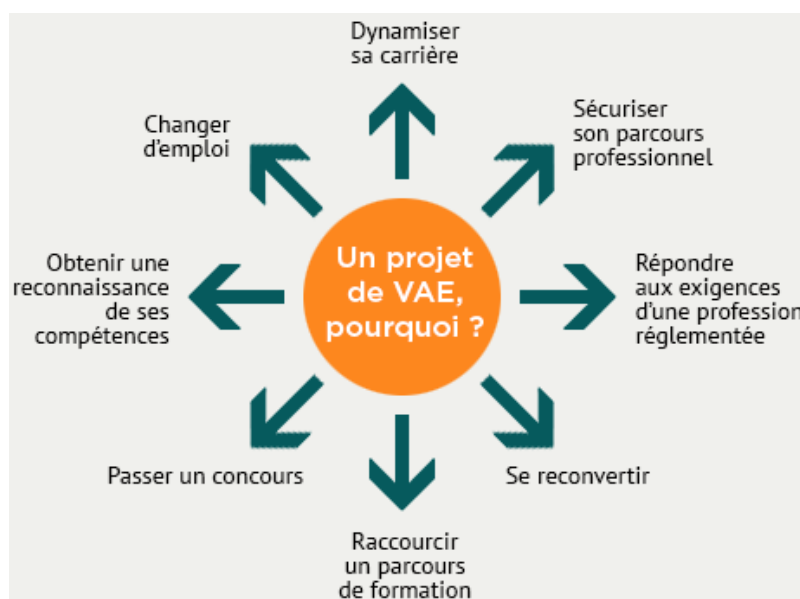
Toutes personnes, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie des compétences en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

La VAE n'est pas :

- Une conversion automatique de l'expérience en certification.
- De la formation.

A quoi ça sert ?

- ✓ Obtenir une certification
- ✓ Mettre en cohérence sa certification avec son niveau de responsabilité
- ✓ Valider son expérience pour soi
- ✓ Faire reconnaître ses compétences
- ✓ Obtenir un niveau de qualification permettant d'accéder à une formation d'un niveau supérieur ou de s'inscrire à un concours
- ✓ Changer d'emploi
- ✓ Évoluer professionnellement / Obtenir une augmentation salariale, ou une promotion professionnelle
- ✓ Développer sa confiance en soi



II. LA PROCEDURE VAE

A. LES ETAPES DE LA VAE



III. Livret 1, LA RECEVABILITÉ

La recevabilité rend officielle votre demande de VAE auprès de l'organisme certificateur. Un dossier de recevabilité vous sera demandé pour vérifier le respect des conditions d'éligibilité réglementées :

- L'inscription de la certification visée au Répertoire National des Certifications Professionnelles
- Votre année d'expérience en correspondance avec le contenu du référentiel de la certification (article L6412-1 du Code du travail) = 1 an (ou 1900 heures) d'expérience

Le dossier Livret 1 se compose de 4 rubriques :

- Un formulaire Cerfa n° 12818*02 de candidature dûment renseigné avec la signature manuscrite ou électronique.
- Les documents relatifs à la durée de l'expérience en fonction du diplôme visé (activités professionnelles, associatives, bénévoles, syndicales, électorales... ainsi que les périodes de formation initiale ou continue en milieu professionnel).
- Les pièces justificatives à joindre obligatoirement (cf. tableau ci-dessous). Une attestation sur l'honneur qu'une seule demande de VAE a été déposée pour la certification, pour l'année civile en cours.

Nature de l'activité	Pièces justificatives
Salariée	Bulletins de salaire Attestations d'employeurs Attestations d'expériences
Non salariée	Selon votre situation Déclarations fiscales Déclarations d'existence URSSAF Extraits de K bis (activités commerciales) ou D1 (activités artisanales)
Bénévole/Syndicale / Élu local	Attestation signée par deux personnes de l'association ou du syndicat, ayant pouvoir ou délégation de signature.
Volontaire	Attestation de l'organisme employeur Contrat de volontariat associatif
Sportif de haut niveau	Inscription sur la liste des sportifs de haut niveau

À la suite de l'examen de votre dossier, l'organisme certificateur se prononcera pour un avis de recevabilité ou de non-recevabilité.

Si votre dossier est recevable, vous recevrez une notification dans un délai maximum de deux mois.

L'absence de réponse au terme des deux mois vaut décision d'acceptation. La notification peut comporter des recommandations relatives aux formations complémentaires.

La recevabilité administrative de votre demande ne préjuge en rien de la décision finale du jury.

IV. L'ACCOMPAGNEMENT

A. LE CHOIX DE L'ACCOMPAGNATEUR

OPTIM'HUM vous accompagne dans l'écriture du Livret 2.

Des professionnels qualifiés de la formation et de l'accompagnement sont disponibles pour réaliser votre accompagnement.

Prénom - Nom	Diplômes - Certifications
Nicolas GALAS	Titre de formateur de formateurs, d'enseignants et de cadres pédagogiques Diplôme Universitaire Responsable de formation Développeur PHP/MySQL Diplôme de Concepteur multimédia
Magali COFFIN	Titre de formateur de formateurs, d'enseignants et de cadres pédagogiques Diplôme Universitaire d'Accompagnateur de Parcours Professionnels Diplôme de l'école Supérieure de Commerce des Administrations et Entreprises de Tourisme, option Distribution spécialité plateaux d'affaire DUT Gestion des Entreprises et Administrations, option Finance Comptabilité

Les champs d'action des accompagnateurs en VAE sont larges ainsi que les possibilités d'accompagnements.

Le référentiel de la certification visée est le support privilégié de l'accompagnement qui sera réalisé.

B. LE FINANCEMENT DE VOTRE ACCOMPAGNEMENT

Vous avez choisi notre organisme pour vous accompagner et nous pouvons aussi vous conseiller sur les possibilités de financement qui correspondent à votre situation.

Il existe différents modes de financement en fonction de votre situation personnelle.

Vous pouvez trouver les premières informations en vous rendant à l'adresse internet ci-dessous et nous restons à votre disposition pour vous guider :

<https://vae.centre-info.fr/espace-ressources/fiches-outil/prise-en-charge-d-une-demarche-vae-particuliers.html>

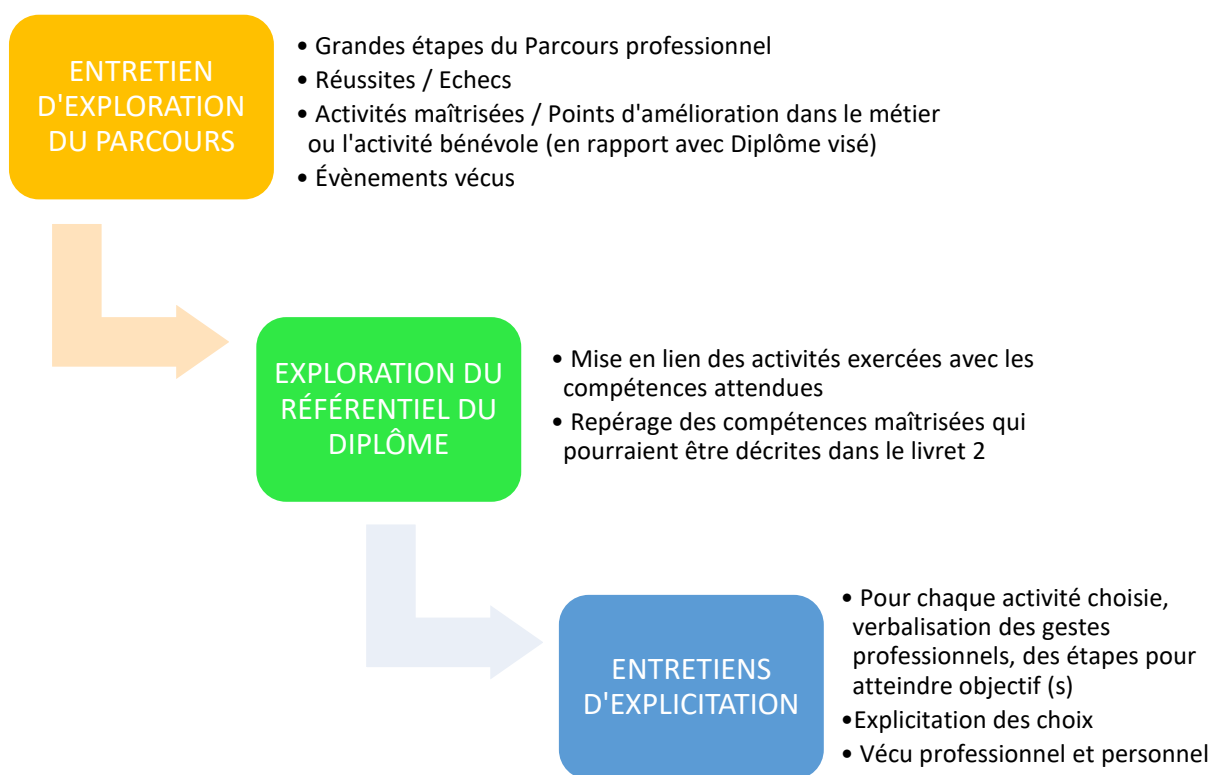
<https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/organismes?region=28>

C. NOTRE ACCOMPAGNEMENT

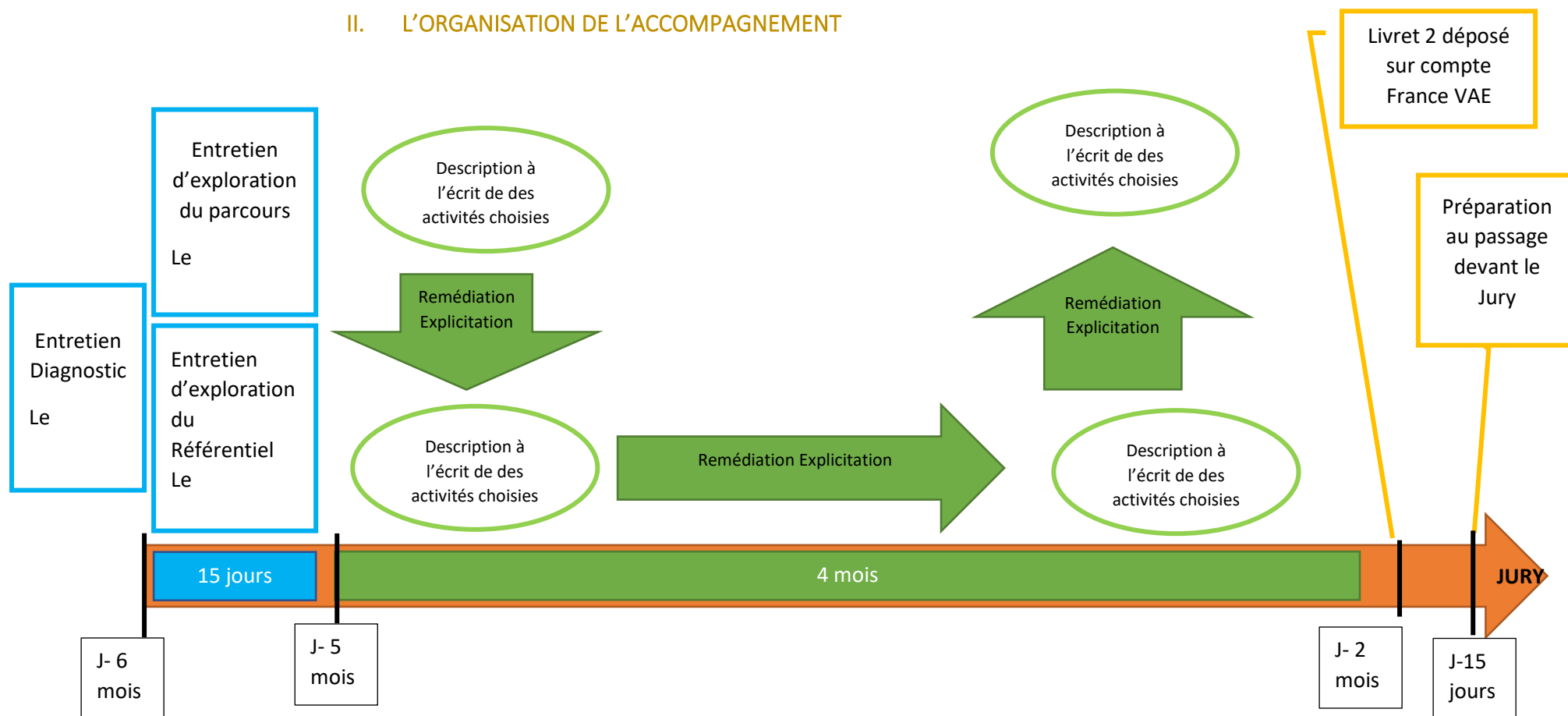
I. LE DÉROULEMENT

L'accompagnement à la VAE prévoit 24 heures d'échanges entre le candidat et l'accompagnateur. Ces échanges peuvent s'effectuer lors de temps en présentiel ou à distance (par téléphone ou visioconférence), ou en alternant ces 2 modalités.

Entre ces temps, le candidat et son accompagnateur communiquent par mail ou téléphone sur l'avancée du dossier. Il faut prévoir entre 4 et 6 mois pour l'écriture et la réalisation de son livret 2.



II. L'ORGANISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT



III. NOS ENGAGEMENTS

✓ **Vous offrir des conditions d'accueil adaptées**

Dans chaque accompagnement, la personne qui vous accueille

- Vous précise le nom de votre interlocuteur qui sera votre référent tout au long de l'accompagnement,
- Facilite vos démarches en proposant une convention ou un contrat d'accompagnement précisant clairement les conditions à remplir, les documents à fournir, les modalités de financement
- Et vous reçoit en toute confidentialité et neutralité

✓ **Vous proposez des délais d'attente et des durées en cohérence avec vos besoins et vos contraintes**

Notre organisme accompagnateur s'engage

- A répondre à votre demande d'accompagnement dans un délai maximum de trente jours,
- A vous fournir une proposition de durée d'accompagnement en fonction de vos besoins, précisant notamment les délais, le coût et les différentes étapes de l'accompagnement,
- A établir, en accord avec vous, le programme et le calendrier de votre accompagnement.

✓ **Vous fournir les ressources documentaires nécessaires à la valorisation de votre expérience**

Vous trouverez auprès de votre organisme accompagnateur toutes les ressources documentaires nécessaires à la valorisation de votre expérience, notamment :

- Le référentiel de la certification visée,
- Les moyens d'accès aux bases de données nationales (Répertoire national des certifications professionnelles) et de proximité.

✓ **Vous garantir la qualité des prestations d'accompagnement**

Votre accompagnateur

- Vous apporte une aide rigoureuse et méthodique au cours d'entretiens individuels et/ou collectifs,
- Crée les meilleures conditions pour faciliter l'expression de votre expérience.

Le candidat est seul responsable de ses décisions et productions.

Votre accompagnement comporte notamment cinq étapes :

1. Une réflexion approfondie permettant de resituer votre demande de certification dans votre projet professionnel et personnel.
2. Un retour sur votre parcours : il vous est demandé de faire un inventaire de vos expériences professionnelles salariées, non salariées et bénévoles. Vous choisissez avec l'accompagnateur celles qui sont les plus pertinentes par rapport au référentiel du diplôme ou du titre visé.
3. Un entretien d'analyse descriptive de vos activités : les questions de l'accompagnateur vous permettent de décrire et expliciter avec une précision suffisante le contexte de vos activités et des procédures que vous avez mises en œuvre.
4. Une assistance à la description écrite de vos activités : vous devez présenter par écrit dans votre dossier les activités que vous avez décrites oralement. À ce stade, les questions et les remarques de l'accompagnateur vous permettent d'atteindre le degré de précision attendu par le jury de validation. Cette étape peut aussi s'effectuer à distance (courriel, fax etc.).
5. Une préparation de votre entretien avec le jury : l'accompagnateur vous expose clairement le déroulement du jury et le type de questions qui pourront vous être posées au regard de votre expérience. Il vous prépare à la présentation orale et au développement de certains points de votre expérience.

✓ Être à l'écoute de vos remarques

L'organisme accompagnateur :

- Vous informe sur les moyens de formuler vos remarques ou vos réclamations et leur apporte une réponse systématique,
- Vous interroge régulièrement sur vos attentes et votre satisfaction sur la qualité de ses prestations,
- Tient compte de vos remarques pour progresser en qualité.

Par ailleurs, l'autorité certificatrice est également à l'écoute de vos remarques sur la qualité des prestations réalisées.

IV. NOTRE DÉMARCHE

Les étapes	Repères méthodologiques pour l'accompagnateur	Les outils et supports utilisés
Etape 1 : Accueil et contractualisation	Faire le point avec le candidat sur ces attentes, sa compréhension de la démarche VAE (présentation du dispositif). Clarification des enjeux, les conditions matérielles et pratiques de l'accompagnement.	Fiche accueil : prise d'informations, Livret d'accompagnement : schéma Organisation de l'accompagnement Annexe 1 : Planning d'organisation d'une VAE
	Présenter la procédure de validation de la certification visée par le candidat (objectif, procédure, dossier de validation ou livret 2)	Livret d'accompagnement : Les 5 étapes de l'accompagnement
	Faire une présentation commentée du référentiel professionnel de la certification visée par le candidat.	Référentiel de la certification visée Livret d'accompagnement : Le déroulement de l'accompagnement.
	Contractualiser le travail de coopération avec le candidat dans une convention ou contrat d'accompagnement.	Livret d'accompagnement : Signature du contrat d'accompagnement cf annexe 3 Validation du dossier de prise en charge par le financeur. (CPF, autres...)
Etape 2 : Exploration du parcours des expériences du candidat.	Explorer les expériences du candidat Croiser les expériences du candidat avec le référentiel de la certification visée et lui fournir un avis sur ce diagnostic.	Annexe 2 : Fiche d'exploration de l'expérience professionnelle et autres. Référentiel de la certification visée.
	Accompagner le candidat dans le choix des activités significatives au regard du référentiel. Prendre en compte les attendus du jury au regard du diplôme visé	Dossier de recevabilité, livret 1 Référentiel de la certification visée
Etape 3 Elaboration du dossier de validation, livret 2	Faire expliciter par le candidat les activités significatives retenues. (Description, analyse)	Référentiel de la certification visée <u>Annexe 2</u> : fiche d'exploration de l'expérience professionnelle.
	Accompagner à la rédaction des activités	Echange de mails Echange téléphonique Rencontre en face à face
	Aider à la constitution de preuves, à leurs recensements, et leurs organisations.	Insertion de photos, tableau Excel, et divers documents illustrant les activités décrites dans le livret 2. Création d'annexes dans le livret 2
Etape 4 Préparation à l'entretien devant le jury	Aider à la constitution d'un argumentaire	Dossier de validation, livret 2
Etape 5 Entretien Post Jury	Aider à la compréhension du Procès-Verbal ou relevé de décisions	PV du Jury Relevé de décision

V. POSTURE DE L'ACCOMPAGNATEUR

L'accompagnateur est formé et a développé au fur et à mesure de son expérience un comportement adapté :

- Instaurer un climat de confiance par la reconnaissance mutuelle avec le candidat accompagné
- Soutenir et conseiller le candidat dans sa prise de décision et dans son travail
- Responsabiliser le candidat
- Respecter l'éthique de l'accompagnement (ni jugement, ni imposition)
- Respecter la déontologie du travail d'accompagnement
- Être patient et persévérant
- Respecter le rythme du candidat
- Être à l'écoute du candidat
- Être attentif au processus de changement du candidat entraîné par sa démarche d'exploration de son expérience
- Prendre en compte la dimension psychologique de l'individu candidat en gardant le but, le cap de l'accompagnement VAE

V. LES MODALITÉS DE VALIDATION

A. L'INSCRIPTION POUR PASSER DEVANT LE JURY

J'ai renvoyé mon livret 2 complet au certificateur, comment ça se passe pour la suite ?

L'affectation des candidats aux sessions de jurys se fait en fonction des calendriers et des disponibilités décidés par chaque organisme certificateur.

Une fois votre dossier affecté à une session dans votre région, vous recevez une convocation qui sera envoyé deux à trois semaines avant la date de début de la session par courrier ou par mail selon le mode de dépôt du dossier. Votre accompagnateur vous aidera dans ces démarches.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Planning d'organisation d'une VAE

Etapes	Délai estimé	Mes démarches	Fiche repère	Mon interlocuteur (coordonnées)	Réalisé le	Questions à poser Commentaires	Résultat obtenu
Vous renseigner	Je n'ai aucune information précise sur la VAE						
	Jour J – 10 mois	Rechercher la structure d'information VAE (PRC) la plus proche de mon domicile	Vous renseigner				
	Jour J – 10 mois	Prendre RDV avec un conseiller VAE du PRC					
	Je connais la ou les certifications qui m'intéressent et les organismes certificateurs correspondants						
	Jour J – 10 mois	RDV avec un responsable VAE de ou des organismes certificateurs	Vous renseigner				
Dépôt du 1er dossier de recevabilité	Jour J – 9 mois	Retirer le premier dossier de recevabilité et rassembler les pièces demandées	Etre recevable : dépôt du 1er dossier				
	Jour J – 8 mois	Renvoyer le premier dossier avec toutes les pièces					
	Si avis de recevabilité favorable (réception dans un délai de 2 mois maximum après le dépôt du premier dossier)						
	Jour J – 6 mois	Retirer le dossier de validation auprès de votre organisme certificateur et vérifier la date limite de dépôt de votre dossier réalisé	Les modalités d'évaluation des compétences				

Source : https://vae.centre-inffo.fr/IMG/pdf/o12-tableau_de_bord_200215-2.pdf

Etapes	Délai estimé	Mes démarches	Fiche repère Portail VAE	Mon interlocuteur (coordonnées)	Réalisé le	Questions à poser Commentaires	Résultat obtenu
Prépar er la validat ion	Jour J – 6 mois	Contacteur un prestataire d'accompagnement	Comment se préparer ?				
	Jour J – 6 mois	Planifier les RDV avec l'accompagnateur					
	Jour J – 6 mois	Planifier mon travail personnel pour la rédaction du dossier de validation					
	Jour J – 3 mois	Remise du dossier de validation	Les modalités d'évaluation des compétences				
	Jour J – 3 mois	Préparation au passage devant le Jury					
Evalua tion	Jour J – 1 mois	Vérifier la réception de la convocation à la session de validation devant le jury	L'évaluation finale				
	Jour J	Passage devant le jury					
Post- jury	Si validation partielle						
	Dans un délai de 5 ans maxi après Jour J	Suivre les préconisations du jury (trouver une formation complémentaire, acquérir plus d'expérience...)	L'évaluation finale				

Source : https://vae.centre-info.fr/IMG/pdf/o12-tableau_de_bord_200215-2.pdf

Mes expériences sont-elles en concordance avec les compétences requises dans le référentiel de certification ?

Première approche

Certification visée :

Référentiel de certification	Mes formations	Mes expériences			Durée	Période de réalisation	Existence d'éléments de preuve
Liste des compétences, connaissances et savoirs requis		Activités					
		Type d'activité réalisé	Régulière	Exception			

Référentiel de certification	Mes formations	Mes expériences			Durée	Période de réalisation	Existence d'éléments de preuve
Liste des compétences, connaissances et savoirs requis		Activités					
		Type d'activité réalisé	Régulière	Exception			

ANNEXE 3

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT

EN VUE DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
(En application des articles R. 950-13-3 et L. 920-1 du Code du travail)

Entre les soussignés :

- 1) D'une part, Madame / Monsieur , ci-dessous désigné le(la) candidat(e),
- 2) D'autre part, l'organisme intervenant en vue de la validation des acquis de l'expérience du candidat, représenté par M. Nicolas GALAS, ci-dessous désignée le prestataire, est conclu le contrat suivant, en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Article 1er : Objet du contrat

Le (la) candidat(e) vise l'obtention du Diplôme (*Désignation précise de la certification visée*) :

En exécution du présent contrat, le prestataire s'engage à organiser l'accompagnement du (de la) candidat(e) à la préparation de la Validation des Acquis de son Expérience en vue de l'obtention du diplôme visé, dans les conditions fixées par les articles suivants.

Article 2 : Caractéristiques de la prestation d'accompagnement

La prestation d'accompagnement mise en œuvre dans le cadre de ce contrat, relève des types d'actions de formation entrant dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue définis à l'article L6313-1 du Code du travail.

L'accompagnement a pour objectif d'apporter une aide méthodologique au candidat à la VAE pour élaborer son Livret 2 de la VAE (*Désignation précise de la certification visée*).....et de le(la) préparer à l'entretien de validation devant le jury.

Le programme d'ACCOMPAGNEMENT VAE retenue pour mener à bien le présent contrat comprend les prestations suivantes : Des entretiens individuels en présentiel ou en distanciel (Téléphone, Visioconférence).

Programme d'accompagnement VAE		
Un entretien Diagnostic	2 Heures	Permet de faire le point sur le projet professionnel du /de la candidat (e), à ce (cette) dernier (e) de rencontrer l'accompagnateur (trice) ; de faire le point sur les engagements réciproques d'un accompagnement VAE (signature du contrat d'accompagnement – Cf Annexe 3), de lister les contraintes ou facilités rencontrés par le (la) candidat(e) et d'organiser les conditions matérielles et pratiques de cet accompagnement. Le dossier de demande de financement de ce dernier sera aussi envisagé lors de cet entretien.
Un entretien d'exploration du parcours ; d'exploration du Référentiel du Diplôme visé par la VAE	2 Heures	Signature du contrat d'accompagnement, validation du financement et de la prise en charge de l'accompagnement. Permet d'identifier les grandes étapes du parcours professionnel, personnel et/ou bénévole du candidat, de poser ses réussites et ses échecs. De repérer les points forts et les points d'amélioration du candidat dans le cadre de son activité. Permet d'évoquer les événements de vie si besoin. Qui permet de croiser les expériences du candidat avec le référentiel de la certification visée, de prendre en compte les attendus du jury au regard du diplôme visé et d'accompagner le candidat dans le choix des activités significatives.
Des entretiens d'explicitations	7 X 2 Heures	Ils permettent de faire expliciter par le candidat les activités significatives retenues (description, analyse), de l'accompagner à la rédaction des activités et de l'aider à la constitution des preuves, à leur recensement et leur organisation. Jusqu'à 5 relectures annotées par domaine de compétence. Une relecture annotée comprend : • Conseils en réécriture, • Reformulations souhaitées, • Idées à développer, • Organisation des idées, • Correction orthographique Jusqu'à 2 échanges téléphoniques ou visio-conférence. Communication de ressources documentaires en fonction des besoins repérés chez le(la) candidat(e)
Un entretien de préparation du passage de présentation devant le jury	1 Heure	Simulation de présentation orale. Permet d'aider le candidat dans la construction d'un argumentaire oral.
Evaluation de l'accompagnement Entretien post-jury	1 Heure	Evaluation de l'accompagnement de la VAE de la part du candidat Permet d'aider le candidat à la compréhension du Procès-Verbal et d'envisager la poursuite de parcours en fonction des recommandations du jury.
TOTAL heures	20 H	

Article 3 : Organisation de la prestation d'accompagnement

Le présent contrat prend effet à compter du au

L'accompagnement est organisé sous la modalité de l'accompagnement individualisé.

Les conditions générales dans lesquelles l'accompagnement est réalisé, notamment les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre par le prestataire, sont les suivantes :

- a) Le (la) candidat(e) rencontre l'accompagnateur pour les entretiens diagnostic, d'exploration du parcours et d'exploration du référentiel,
- b) Le (la) candidate réalise un 1er travail d'écriture,
- c) Le (la) candidat(e) envoie ce 1er travail à l'accompagnateur en VAE,
- d) L'accompagnateur annote l'écrit selon les modalités définies à l'article 2 du présent contrat (Lecture annotée),
- e) Le (la) candidat(e) prend connaissance des annotations,
- f) Un RDV est organisé pour commenter les annotations et éclaircir le développement possible de l'écrit,
- g) La candidate reprend son écrit, puis l'échange se poursuit à l'identique des points c à f de cet article.

Le programme d'accompagnement personnalisé proposé au (à la) candidat(e) dans l'article 2 du présent contrat est proposé à titre indicatif et reste modulable selon les besoins exprimés par le (la) candidate à la VAE. Il a pour vocation de permettre au (à la) candidat(e) de se repérer par rapport au délai imparti pour le dépôt de son Livret 2

Qualification de l'accompagnateur :

Formation au métier de formateur et de 4 années dans l'accompagnement à la VAE.

Les diplômes, titres et références de la personne chargée de votre accompagnement sont indiqués ci-dessous :

- a) Licence Sciences de l'Éducation
- b) DU de formateur – responsable d'actions de formation
- c) Titre de Formateur d'enseignants, de formateurs et de cadres pédagogiques
- d) Accompagnateur en VAE et en Bilan de Compétences

Article 4 : Dispositions financières

La signature du présent contrat d'accompagnement reste liée à l'acceptation du financement de l'action.

Article 5 : Engagement du candidat

L'attention du (de la) candidate est attirée sur la forte mobilisation nécessaire pour la réalisation de son projet de Validation des Acquis de son Expérience. Il ou elle s'engage à respecter la procédure mise en œuvre et à alerter le plus rapidement possible son accompagnateur en cas de difficultés.

Fait en double exemplaire,

À AVIGNON, le

Pour le candidat

(Nom et prénom du signataire)

Signature

Pour l'organisme de formation

(Nom et qualité du signataire)

Signature et cachet

Annexe 4 : Dossier d'accueil Accompagnement VAE

INFORMATIONS CANDIDAT	
Date	
Prénom	
Nom	
Adresse email	
Téléphone	
Adresse Postale	
Complément d'adresse	
Code Postal	
Ville	
Titre / Diplôme / Diplôme d'Etat	
Intitulé	
Option	
CERTIFICATEUR	
Adresse	
Identifiant Formation EDOF	
Date de début d'accompagnement	
Date de fin d'accompagnement	
TARIF	1300€ HT
FINANCEUR	